

DECLARATION EXERCICE 20 . .

Taxe sur les établissements bancaires et assimilés, sur les distributeurs automatiques de billets de banque et les appareils de « self-banking » ou agences automatiques

BANQ - N° de Matricule :

COMMUNE D'UCCLE



FINANCES – Taxes

Rue Auguste Danse 3

3^{ème} étage

1180 BRUXELLES

☎ 02/348.66.56

Fax 02/348.65.37

E-mail : taxe03@uccle.be

Lieu d'imposition : Uccle,

1. Personnes physiques :

NOM (en caractères d'imprimerie)

Prénom (en toutes lettres)

Domicile (figurant sur la carte d'identité)

E-mail : TEL-GSM:

2. Sociétés :

Dénomination exacte et complète :

Adresse du siège social :

E-mail : TEL-GSM :

Déclare que l'établissement mentionné ci-dessus possède :

----- guichet(s) et/ou bureau(x) affecté(s) au service de la clientèle ;

(étant entendu qu'il s'agit d'un meuble et non d'un local)

----- distributeur automatique de billets (dépôt, retrait) et appareil de «self-banking»

La présente déclaration est à renvoyer **avant le** _____ à L'Administration communale d'Uccle, Service des Finances/Taxes à l'adresse ci-dessus, où des renseignements complémentaires peuvent être obtenus, du lundi au vendredi de 08 h 30 à 12 h 30 et de 14 h à 16 h 30.

A défaut de déclaration dans les délais imposés, ou en cas d'insuffisance de celle-ci, le contribuable sera **imposé d'office**, d'après les éléments dont dispose l'administration.

Certifié sincère et exact,

Nom, qualité et signature du déclarant :

Fait à :

Le :

REGLEMENT-TAXE AU VERSO

Indien U een Nederlandstalig exemplaar wenst te ontvangen, gelieve het aan te vragen bij het Gemeentebestuur